

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens et Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-48 à D338-51, portant règlement général des diplômes d'initiation à la mer, et l'article 7 de l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Brevet d'Initiation à la Mer.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Brevet d'Initiation à la Mer est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

Mme COUTURE NADINE
INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE

Rectorat de l'académie de Bordeaux
BORDEAUX CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Membre de l'enseignement

M. LEFEBVRE PASCAL
PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

Lycée polyvalent Albert Claveille -
Lycée des métiers des énergies, des
productions et des mobilités en
transitions PERIGUEUX CEDEX
MATHEMATIQUES

Mme ROQUES BILLARD NATHALIE
PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Albert Claveille -
Lycée des métiers des énergies, des
productions et des mobilités en
transitions PERIGUEUX CEDEX
HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 12 mai 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et Concours
Abla ZENATI

